

# GUIDE D'ENREGISTREMENT EN TANT QU'IPRP

## Dispositions transitoires

L'habilitation d'IPRP délivrée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 vaut enregistrement pendant une durée de trois ans à compter de sa promulgation, soit **jusqu'au 20 juillet 2014** (*Article L. 4644-1 du code du travail*).

**Avant le terme de ce délai, une demande d'enregistrement devra être adressée à la DIRECCTE, en recommandée avec accusé de réception.**

## Dispositif d'enregistrement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012

### Contenu du dossier à adresser en recommandé avec accusé de réception

#### L'enregistrement de la personne physique

##### 1 - Une lettre de demande d'enregistrement précisant :

- les coordonnées précises du demandeur (*adresse personnelle, téléphonique, mail*). imprimé téléchargeable *Imprimé fourni dans le dossier téléchargeable* ;
- la nature de l'enregistrement demandé (*personne physique ou personne morale*) ;
- les domaines et spécialités pour lesquels l'enregistrement IPRP est sollicité (*ergonomie, organisation du travail, toxicologie...*).

##### 2 - Justificatifs attestant de la détention par le demandeur :

- **soit d'un des diplômes suivants :**
  - Diplôme **d'ingénieur** ;
  - Diplôme sanctionnant au moins **deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail** ;
  - Diplôme sanctionnant au moins **trois ans d'études supérieures**
    - dans un domaine **scientifique**,
    - ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et **liée au travail**
- **soit, à défaut de diplôme, d'une expérience professionnelle**  
Dans ce cas, il convient de faire état d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 5 ans **dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail** (*CV détaillé, fiche du poste occupé et tout autre document pouvant justifier de cette expérience*).  
Il est à préciser que cette activité doit avoir été exercée à **titre principal** et non accessoire.

### 3 - Une déclaration d'intérêts

L'arrêté fixant le modèle de **déclaration d'intérêts** n'est pas encore publié. Dans cette attente, le candidat a libre choix de la forme de cette déclaration, **dont l'objectif est de garantir qu'il s'engage à n'intervenir pour des missions d'IPRP que dans des entreprises pour lesquelles il n'aurait aucun intérêt personnel qui pourrait influencer son jugement**, tel que :

- intérêts familiaux,
- intérêts financiers (*ex : actionnaire ou dirigeant de l'entreprise...*),
- activités donnant lieu à rémunération personnelle autres que celles liées à la fonction déclarée,
- conduite ou participation à des missions particulières (*travaux scientifiques, rapports d'expertise, activités de conseils...*),
- activités donnant lieu à un versement au budget d'une institution (*une association par exemple*),
- le cas échéant d'autres liens.

Cet engagement prendra la forme d'une **déclaration sur l'honneur** par laquelle le candidat précisera que, dans l'exercice de sa mission, il n'aura **pas d'intérêts directs ou indirects avec les entreprises ou les Services de Santé au Travail Interentreprises, susceptibles de porter atteinte à l'objectivité dont il doit faire preuve.**

### 4 - Une acceptation à vos droits d'accès et de rectification de vos coordonnées.

Vos coordonnées figureront sur la liste régionale récapitulant les IPRP enregistrés en Provence Alpes Côte d'Azur consultable sur le site internet de la DIRECCTE.

Dans cette hypothèse, conformément à la Loi Informatiques et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. *Imprimé fourni dans le dossier téléchargeable.*

### L'enregistrement de la personne morale

La personne morale devra produire en son nom propre :

- une lettre de demande d'enregistrement contenant les coordonnées précises de l'organisme, les domaines et spécialités d'intervention demandés *Imprimé fourni dans le dossier téléchargeable* ;
- une fiche descriptive présentant la structure et les activités (*statut juridique, organigramme, immatriculation, ressources humaines...*) ;
- autant de justificatifs de diplôme ou d'expérience professionnelle que de salariés (personnes physiques) susceptibles d'intervenir en tant qu'IPRP (*CV détaillés, fiches de poste*) ;
- une déclaration d'intérêts au nom de la personne morale (*tampon de la structure*).  
L'arrêté fixant le modèle de **déclaration d'intérêts** n'est pas encore publié. Dans cette attente, le candidat a libre choix de la forme de cette déclaration, **dont l'objectif est de garantir qu'il s'engage à n'intervenir pour des missions d'IPRP que dans des entreprises pour lesquelles il n'aurait aucun intérêt personnel qui pourrait influencer son jugement**, tel que :
  - intérêts familiaux,
  - intérêts financiers (*ex : actionnaire ou dirigeant de l'entreprise...*),

- activités donnant lieu à rémunération personnelle autres que celles liées à la fonction déclarée,
  - conduite ou participation à des missions particulières (*travaux scientifiques, rapports d'expertise, activités de conseils...*),
  - activités donnant lieu à un versement au budget d'une institution (*une association par exemple*),
  - le cas échéant d'autres liens.
- une acceptation à vos droits d'accès et de rectification de vos coordonnées.  
Vos coordonnées figureront sur la liste régionale récapitulant les IPRP enregistrés en Provence Alpes Côte d'Azur et consultable sur le site internet de la DIRECCTE.  
Dans cette hypothèse, conformément à la Loi Informatiques et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. *Imprimé fourni dans le dossier téléchargeable*

**Si une ou plusieurs personnes de l'organisme ne disposent pas des compétences requises, l'organisme ne sera pas enregistré.**

### Où doit-on adresser sa demande ?

La demande d'enregistrement doit se faire auprès de la DIRECCTE compétente pour le domicile de l'IPRP (*en cas de personne physique*) ou de la domiciliation de l'organisme (*en cas de demande de la personne morale*).

La demande d'enregistrement et ses pièces justificatives, dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, doivent être envoyées **en recommandé avec accusé de réception**, à l'adresse suivante :

**DIRECCTE PACA  
Pôle Politique du travail  
CS 10009  
23/25, rue Borde  
13285 MARSEILLE Cedex 08**

### Durée de l'enregistrement ?

L'enregistrement auprès de la DIRECCTE doit être renouvelé tous les **5 ans**.